

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

MME GLASER SARAH MAUD 9 RTE DE MINERVE 34210 AZILLANET

Vous êtes non imposable à l'impôt sur le revenu.

Vos références		Votre situation		
Numéro fiscal :	05 17 387 589 089 C	MONTANT DE VOTRE IMPÔT	0 €	
Revenu fiscal de référe	ence : 12435			
Référence du docume	nt : 19 A7 3013441 60			
Adresse d'imposition a 9 RTE DE MINERVE 34210 AZILLANET	ıu 01/01/2019 :			
Numéro FIP :	340 86 13 5145478789 4			
Numéro d'ordre :	1			
Date d'établissement :	22/05/2019			

Vos démarches

Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre

prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel: Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone: Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.

Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.

→ Sur place : Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur

impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4° année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 22/05/2019

ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS

SITUATION DU FOYER

С

CAS PARTICULIER

Т

DONT ENFANTS ENFANTS
HANDICAPÉS MINEURS OU
HANDICAPÉS

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires Allocations de chômage et de préretraite	8550 3565			
Total des salaires et assimilés ²	12115			
Déduction 10% ou frais réels	- 1212			
Pensions alimentaires perçues	1920 - 389			
Salaires, pensions, rentes nets	12434			12434
Revenu brut global				12434
Revenu imposable				12434
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
		·		_
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				0
Impôt sur le revenu net avant corrections				0
				J
Montant net de votre imposition				0
IMPOT NET				
				_
Total de l'impôt sur le revenu net				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés,				
vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				12435
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE				

DONT ENFANTS ENFANTS
HANDICAPÉS MAJEURS
CÉLIBATAIRES

ENFANTS MARIÉS PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES NOMBRE DE PARTS

2.0